

8409/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 mai 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 mai 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) 2017/1509
concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire
démocratique de Corée**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes